

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 FEVRIER 2026
N°4/2026

| | | |
|------------------------------------|---|------------|
| Date de Convocation Publique | : | 19/02/2026 |
| Date d’Affichage | : | 19/02/2026 |
| Nombre de Conseillers en exercices | : | 10 |
| Nombre de Conseillers présents | : | 09 |
| Nombre de Conseillers Votants | : | 09 |

Le conseil municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le vingt-six février deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, maire.

Étaient présents : Mmes SEON Isabelle, FAVIER Florence, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte MM. MONTAGNE Alphonse, GIROUX Sébastien, MATHIEU Guillaume, JOURDE Frédéric

Était absent non excusé (sans motif) : M. LAGIER Jean-Michel

M MATHIEU Guillaume a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l’article L 2121-15 du CGCT, Madame le maire propose à l’assemblée de désigner un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- désigne à l’unanimité, M. MATHIEU Guillaume, secrétaire de séance.

Le maire,
Isabelle SEON



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in red ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the stamp.